



FICHIER NATIONAL DES ELEVES, DE L'INSCRIPTION EN LIGNE DES ELEVES ET DE LA PRODUCTION DES CARTES D'IDENTITE SCOLAIRES AU BURKINA FASO

RAPPORT BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE PILOTE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
LISTE DES TABLEAUX	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
INTRODUCTION	1
I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'INITIATIVE ET DES RESULTATS ATTENDUS	2
I.1. Objectif général	2
I.2. Objectifs spécifiques	2
I.3. Résultats attendus	2
II. ZONES D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES	2
II.1. Zones d'intervention	2
II.2. Bénéficiaires	3
III. RAPPEL DU DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	3
III.1. Cadre juridique et organisationnel	3
III.2. Les acteurs et leurs rôles	4
IV. CONSTITUTION DU FICHIER NATIONAL DES ELEVES	7
IV.1. La collecte des données	7
IV.2. La saisie des données	7
IV.3. La stabilisation des listes des élèves	7
IV.4. L'enrôlement des élèves	7
IV.5. La production des cartes d'identité scolaires	7
IV.6. La saisie des décisions de fin d'année (DFA)	8
V. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LA PHASE PILOTE	8
V.1. Réalisation des activités sur le budget général	8
V.2. Exécution de la Convention de Mise en Œuvre (CMO) entre le MENAPLN et le Grand-Duché de Luxembourg	9
V.3. Accompagnement du projet WURI	10
VI. LES ACQUIS	10
VI.1. Du pilotage	11
VI.2. De l'adhésion des acteurs	11
VI.3. Du renforcement des capacités des acteurs	12
VI.4. De la plateforme « Fichier d'identification unique des élèves du Burkina Faso (FIUE-BF) » ..	13
VI.5. De la constitution du fichier des élèves	13
VI.6. De l'enrôlement des élèves	18
VI.7. De la production des cartes d'identité scolaires	18
VII. DIFFICULTES ET SUGGESTIONS	18
VII.1. Au niveau de la solution technique	18
VII.2. Au niveau de la collecte des données	18
VII.3. Au niveau de l'enrôlement des élèves	19
VII.4. Au niveau du pilotage	19
VII.5. Au niveau de la production des cartes d'identité scolaires (CIS)	19
VIII. PERSPECTIVES POUR LA GENERALISATION	20
CONCLUSION	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etat de réalisation physique et financière des activités sur le budget Etat	8
Tableau 2 : Etat de réalisation physique et financière des activités sur le budget CAST/FSDEB	9
Tableau 3 : Etat de réalisation physique et financière (LUX DEV 2022- 2023).....	9
Tableau 4 : Effectifs des élèves du primaire de la province du Boulgou enregistrés au titre de l'année scolaire 2022-2023	14
Tableau 5 : Effectifs des élèves du primaire de la province du Kourwéogo enregistrés au titre de l'année scolaire 2022-2023	14
Tableau 6 : Effectifs des élèves du post primaire et secondaire du Boulgou enregistrés au titre de l'année scolaire 2022-2023	16
Tableau 7 : Effectifs des élèves du post primaire et secondaire du Kourwéogo enregistrés au titre de l'année scolaire 2022-2023	17

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANPTIC	: Agence Nationale de promotion des Technologies de l'Information et de Communication.
CAST/FSDEB	: Compte d'Affectation spéciale du Trésor /Fonds de Soutien au Développement de l'Enseignement de base
CCEB	: Chef de Circonscription d'Education de base
CEB	: Circonscription d'Education de base
CEBNF	: Centre d'Education de Base non formelle
CEEP	: Centre d'Eveil et d'Education préscolaire
CMO	: Convention de Mise en Œuvre entre le MENAPLN et le Grand-Duché de Luxembourg
DAJC	: Direction des Affaires juridiques et du Contentieux
DCRP	: Direction de la Communication et des Relations Presses
DFA	: Décisions de fin d'année
DG-AEF	: Direction générale de l'Accès à l'Education formelle
DGEC	: Direction générale des Examens et Concours
DGESS	: Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles
DGMEC	: Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil
DGTD	: Direction générale de la transformation digitale
DP	: Direction Provinciale
DPEPPNF	: Direction provinciale de l'Education préscolaire, primaire et non formel
DPEPS	: Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire
DR	: Direction Régionale
DREPPNF	: Direction régionale de l'Éducation préscolaire, primaire et non formelle
DREPS	: Direction régionale des Enseignements post-primaire et secondaire
DSI	: Direction des Systèmes d'Information
EFTP	: Enseignement et Formation techniques et professionnels
ESG	: Enseignement secondaire général
FFC	: Constitution des formations de classes
FIUE-BF	: Fichier d'identification unique des élèves du Burkina Faso
FNE	: Fichier national des Elèves
FNE-PHOTO	: Application complémentaire de prise de vue
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
LCAD	: Logiciel de contrôle à Distance
LUX-DEV	: Agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement
MENAPLN	: Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
MFPTPS	: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MTDPCE	: Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONI	: Office national d'Identification
PND	: Politique nationale de Développement
PSEF	: Plan sectoriel de l'Education et de la Formation
WURI	: Programme d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion (WURI) en Afrique de l'Ouest

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde, s'est engagé à atteindre les Objectifs de Développement durable (ODD) à l'échéance 2030, notamment l'ODD4 intitulé « *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ».

A cet effet, il a été défini dans la Politique nationale de Développement (PND) 2021-2025, un certain nombre d'axes prioritaires, dont l'Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale. Cet axe vise à assurer le développement du capital humain, avec la ferme volonté d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité.

Cette politique nationale est en phase avec le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2017-2030 qui vise l'amélioration du système éducatif burkinabè et dont l'orientation stratégique est :

« Accroissement de l'offre et amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de transformation de l'économie ».

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du PSEF, le Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) doit relever un certain nombre de défis dont le renforcement de la gouvernance dans la gestion et le pilotage pour la transformation des ressources en résultats.

De façon spécifique, on note beaucoup de difficultés dans le suivi des élèves compte tenu de plusieurs facteurs dont la situation sécuritaire et la mobilité des parents d'élèves au regard de la nature de leurs activités. En outre, on constate des insuffisances dans le respect de certaines règles de gestion (inscription, décision de classe, transfert, ...) en vigueur dans l'éducation de base et l'enseignement secondaire. Ces difficultés impactent négativement la maîtrise des cursus scolaires des élèves, les effectifs par niveau et par ordre d'enseignement, le suivi des cohortes d'élèves, l'amélioration de la fiabilité des statistiques scolaires et le contrôle d'accès aux examens.

Pour remédier à ces difficultés, le MENAPLN a entrepris la mise en place d'un fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso. Cette initiative, débutée en 2018 est en cours de réalisation avec l'accompagnement de la Coopération luxembourgeoise dans les provinces pilotes du Boulgou dans la région du Centre-Est et du Kourwéogo dans la région du Plateau Central.

Cette phase pilote a consisté d'une part à mettre en place un fichier des élèves du primaire, du post-primaire et secondaire des deux provinces concernées et d'autre part à produire des cartes d'identité scolaires pour les élèves en classes d'examen.

A l'issue de cette phase, il importe de faire un bilan, toute chose qui permettra d'envisager la généralisation progressive.

Le présent document fait le bilan de la mise en œuvre de la phase pilote. Il s'articule autour des points suivants : (i) le rappel des objectifs de l'initiative et des résultats attendus, (ii) les zones d'intervention et les bénéficiaires, (iii) le rappel du dispositif de mise en œuvre, (iv) la constitution du fichier national des élèves, (v) l'état de mise en œuvre des activités de la phase pilote, (vi) les acquis, (vii) les difficultés et les suggestions et (viii) les perspectives pour la généralisation.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'INITIATIVE ET DES RESULTATS ATTENDUS

I.1. Objectif général

L'objectif global du projet est d'assurer le suivi individuel des élèves et la maîtrise des effectifs pour une meilleure planification de l'éducation.

I.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- attribuer un identifiant unique à chaque élève/apprenant ;
- produire les cartes d'identité scolaires des élèves/apprenants ;
- contrôler et suivre le cursus scolaire de chaque élève/apprenant ;
- maîtriser les effectifs et les flux avec notamment l'éradication des inscriptions parallèles ou illicites ;
- suivre les inscriptions scolaires ;
- contribuer à améliorer les résultats scolaires en évitant par exemple les sauts de classe et les changements de classe sans la moyenne requise ;
- automatiser les listes des élèves pour une meilleure organisation des examens et concours scolaires, l'orientation et la répartition des élèves, l'octroi des bourses, le contrôle des élèves/apprenants affectés dans les établissements privés et pour tout autre besoin spécifique ;
- permettre l'inscription en ligne des élèves/apprenants ;
- améliorer la planification des besoins du système éducatif (prévision en matière de recrutement des personnels, d'équipements et de budget de fonctionnement) ;
- améliorer l'évaluation de la performance du système éducatif.

I.3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- la plateforme web intégrée « Fichier d'Identification unique des Elèves du Burkina Faso (FIUE-BF) » est accessible dans les 45 provinces du Burkina Faso ;
- chaque élève/apprenant dispose d'un numéro matricule unique pour tout son cursus scolaire ;
- le fichier national des élèves est constitué ;
- chaque élève/apprenant dispose d'une carte d'identité scolaire ;
- le cursus scolaire de chaque élève/apprenant est suivi ;
- l'inscription en ligne des élèves/apprenant est effective ;
- les besoins du système éducatif sont mieux planifiés ;
- le système éducatif est plus performant.

II. ZONES D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES

II.1. Zones d'intervention

Le « fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires » couvrira l'intégralité du territoire national. La mise en œuvre se fera de façon progressive, en fonction des ressources disponibles et de l'évolution de la situation sécuritaire du pays.

La phase pilote a concerné les écoles/établissements publics et privés des provinces du Boulgou et du Kourwéogo. Au total 21 Circonscriptions d'Education de Base (CEB) et 2 Directions Provinciales des Enseignements post-primaire et secondaire (DPEPS) ont été concernées. Dans la province du Boulgou ce sont les 16 CEB et la DPEPS. Au niveau de la province du Kourwéogo ce sont les 5 CEB et la DPEPS. Le choix de ces zones se justifie non seulement par la modicité des ressources financières mais aussi par la nécessité de prendre en compte diverses réalités pour l'expérimentation telles que la proximité, la ruralité, les commodités, etc.

II.2. Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires sont les populations des 13 régions du Burkina Faso en général. Les bénéficiaires privilégiés sont particulièrement :

- tous les auditeurs, élèves et apprenants du public et du privé inscrits au préscolaire, au primaire, au post-primaire et au secondaire et dans les Centres d'Education de Base non formelle (CEBNF) sur l'ensemble du territoire ;
- les parents d'élèves ;
- les structures en charge de la gestion et du pilotage du système éducatif ;
- le personnel administratif, enseignant et d'encadrement pédagogique ;
- les autorités du secteur de l'éducation et la formation ;
- les décideurs politiques au niveau national.

III. RAPPEL DU DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Le rappel du dispositif de mise en œuvre fait la situation du cadre juridique et organisationnel ainsi que du rôle des acteurs.

III.1. Cadre juridique et organisationnel

Ce volet comprend le cadre juridique et le cadre organisationnel.

III.1.1. Cadre juridique

La mise en œuvre du présent projet est encadrée par les textes législatifs et règlementaires suivants :

- la loi n°036-2021/AN du 06 décembre 2021 portant organisation et règlementation des activités statistiques ;
- la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- le décret n°2022-1236/PRES-TRANS/PM/MENAPLN du 30 décembre 2022 portant organisation du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales ;
- le décret n°2022-0069/PRES-TRANS/PM/MATDS/MEFP/MTDPCE du 20 avril 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité d'orientation stratégique, de suivi et de mise en cohérence des initiatives d'identifiant unique au Burkina Faso ;
- le décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels ;
- le décret n°2009-228/PRES/PM/MASSN/MEBA/MESSRS du 20 avril 2009 portant fixation des âges d'entrée au préscolaire, au primaire, au post-primaire, au secondaire et au supérieur ;
- le décret n°2008-236/PRES/PM/MEBA/MESSRS/MASSN/MATD du 08 mai 2008 portant organisation de l'enseignement primaire ;
- le décret n°2007-741/PRES/PM/MEF du 19 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du système statistique national ;
- l'arrêté conjoint 2022-00190/MEFP/MFPTPS du 25 mai 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement des Directions générales des Etudes et des Statistiques sectorielles (DGESS) ;
- l'arrêté n°2020-190/MENAPLN/SG/DGESS du 15 juillet 2020 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité national de pilotage et du comité technique pour la mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso ;

- l'arrêté n°2018-334/MENA/SG du 4 octobre 2018 portant réglementation du recrutement des élèves en complément d'effectifs dans les établissements publics d'enseignement post-primaire et secondaire ;
- l'arrêté n°2018-318/MENA/SG du 25 septembre 2018 portant réglementation du fonctionnement des établissements publics post-primaire et secondaire ;
- l'arrêté conjoint n°2009-0042/MESSRS/MEBA du 10 juin 2009 portant réglementation du redoublement au primaire et au post primaire ;
- l'arrêté n°2007-767/MEF/CAB du 31 décembre 2007 fixant les modalités de communication des données aux services et organismes statistiques relevant du système statistique national par les administrations et organismes publics ;
- l'arrêté n°2007-785/MEF/CAB du 31 décembre 2007 portant création, attributions, composition et fonctionnement des commissions spécialisées du Conseil national de la Statistique.

III.1.2. Le cadre organisationnel

La mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires s'appuie sur les structures centrales et déconcentrées du MENAPLN, régies par le décret n°2022-1236/PRES-TRANS/PM/MENAPLN du 30 décembre 2022 portant organisation du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales.

Un comité national de pilotage et un comité technique ont été mis en place par l'arrêté n°2020-190/MENAPLN/SG/DGESS du 15 juillet 2020 pour conduire la mise en œuvre des activités.

❖ Le comité national de pilotage

Le comité national de pilotage est chargé :

- d'assurer le suivi du processus de mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso ;
- de donner des orientations sur la constitution du fichier national des élèves et l'administration du système ;
- de donner des orientations sur le choix des partenaires de mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso ;
- de donner des orientations pour la mise en œuvre effective de la convention de coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ;
- de donner des orientations relatives à l'exploitation du fichier national des élèves et au développement de fonctionnalités notamment pour l'organisation des examens et concours scolaires, l'orientation des élèves, l'attribution des bourses et le suivi des établissements privés;
- de valider les travaux du comité technique.

❖ Le comité technique

Le comité technique est chargé :

- d'identifier et d'implémenter les besoins fonctionnels (examens et concours scolaires, orientation des élèves, attribution des bourses, suivi des établissements privés, etc.) et les différentes interfaces existants entre eux ;
- de mettre en place le fichier national des élèves et d'assurer l'administration du système ;
- d'assurer la mise en œuvre de l'inscription en ligne des élèves et la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso ;
- d'assurer la préparation technique des sessions du comité de pilotage.

III.2. Les acteurs et leurs rôles

Les principaux acteurs de la mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des

élèves et de la production des cartes d'identité scolaires et leurs rôles sont ci-après présentés.

III.2.1. Au niveau des structures centrales du MENAPLN

❖ La Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles (DGESSION)

La DGESSION est la structure responsable de la mise en œuvre de l'initiative. A ce titre, elle assure la supervision de l'ensemble des activités en collaboration avec d'autres structures du ministère. Elle assure la conception/actualisation des outils de collecte des données, la production et la distribution des cartes d'identité scolaires. Elle coordonne également la formation des acteurs et supervise la saisie des données et l'enrôlement des élèves.

❖ La Direction des Systèmes d'Information (DSI)

La DSI est chargée de la mise en place des équipements informatiques et des réseaux informatiques, la maintenance du parc informatique, l'hébergement et la sécurisation de la plateforme, l'assistance aux utilisateurs, la sécurisation des données des élèves et la gestion des incidents.

La DSI contribue à la conception/actualisation des outils de collecte des données et est aussi chargée de la maintenance et de l'évolution de la plateforme et des applications connexes. Elle participe également à la formation des acteurs sur les outils utilisés.

❖ La Direction de la Communication et des Relations Presses (DCRP)

La réussite de la mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso nécessite une large adhésion des acteurs. Pour y parvenir, des actions de communication sur les objectifs et les enjeux de l'initiative sont à mener. Ces actions de communication seront mises en œuvre par la DCRP en collaboration avec la DGESSION et la Direction générale de l'Accès à l'Education formelle (DG-AEF).

❖ La Direction des Affaires juridiques et du Contentieux (DAJC)

Dans le cadre de la mise en œuvre du fichier national des élèves, la DAJC assure l'accompagnement juridique. L'unité de gestion de la clientèle sera mise à contribution pour la gestion d'éventuelles plaintes.

❖ La Direction générale de l'Accès à l'Education formelle (DG-AEF)

La DG-AEF a en charge la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'accès à l'éducation préscolaire, aux enseignements primaire, post-primaire et secondaire général et à l'enseignement et la formation techniques et professionnels. A ce titre, elle accompagne la DGESSION dans la mise en œuvre de cette réforme.

III.2.2. Au niveau des structures déconcentrées

Au niveau de ces structures, les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de l'initiative sont principalement les directions régionales (DR), les directions provinciales (DP), les Circonscriptions d'Education de base (CEB).

❖ Les DREPS et les DREPPNF

Les premiers responsables de ces structures assurent la supervision de la mise en œuvre des activités dans leur ressort administratif. Ils sont chargés des transferts inter-provinces au niveau de la plateforme et de l'acheminement des cartes d'identité scolaires dans les provinces de leurs régions respectives.

❖ Les DPEPPNF

Les premiers responsables assurent la coordination de la mise en œuvre des activités du projet dans leurs ressorts administratifs. Ils sont chargés des transferts inter-CEB au niveau de la plateforme et de l'acheminement des cartes d'identité scolaires dans les CEB de leurs provinces respectives.

❖ Les DPEPS et les CEB

Les premiers responsables des DPEPS et des CEB assurent la coordination des activités. Ils sont également chargés de la reproduction des outils de collecte des données et leur ventilation dans les structures éducatives. En outre, ils valident les données saisies dans la plateforme.

Des points focaux sont désignés sur la base de leur niveau de connaissance en informatique et de leur expérience à l'utilisation du logiciel de saisie des données statistiques (StatEduc2).

Les points focaux des DPEPS et des CEB assurent :

- la récupération et le contrôle des outils de collecte renseignés ;
- l'élaboration des rapports relatifs aux différentes activités liées au fichier national des élèves ;
- la saisie des données dans la plateforme ;
- le contrôle et la vérification de la conformité des données saisies dans la plateforme ;
- le transfert entre les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire ou entre les structures d'éducation préscolaire, primaire et non formelle selon le cas.

La saisie ou l'importation des données dans la plateforme est effectuée par des opérateurs de saisie.

❖ Les structures éducatives

Les structures éducatives (Centres d'Eveil et d'Education préscolaire, écoles primaires, collèges, lycées, CEBNF) sont responsables du renseignement des fiches de collecte des données. Aussi, elles procèdent à la vérification des informations à partir des extraits d'acte de naissance, des listes nominatives et de tout autre document jugé utile. Elles pourront télécharger sur la plateforme et imprimer la fiche cursus et le certificat de scolarité de l'élève.

Les responsables des structures éducatives disposeront d'un compte de consultation sur la plateforme afin de s'assurer de la conformité des données concernant leur structure. En cas de non-conformité des données, ils pourront contacter le directeur provincial (DPEPS) ou le CCEB pour les éventuelles corrections.

En outre, la possibilité est donnée aux structures disposant de matériel informatique fonctionnel et d'un accès à la plateforme, d'effectuer la saisie des données à l'aide d'un compte utilisateur spécifique.

III.2.3. Les structures partenaires

❖ L'Office national d'Identification (ONI)

L'ONI est membre du Comité technique portant mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso. En tant que structure chargée de l'identification des personnes au Burkina Faso, il apporte un accompagnement technique dans la mise en œuvre de l'initiative.

❖ La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL)

La CIL est l'autorité administrative indépendante, chargée de veiller à la protection des données à caractère personnel au Burkina Faso. Aux termes de l'article 30 de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021, les traitements des données à caractère personnel sont décidés par acte législatif ou réglementaire pris après avis motivé de l'autorité de contrôle. Ces traitements portent entre autres sur les données biométriques et le numéro national d'identification.

Dans le cadre de la présente initiative, la CIL en tant qu'autorité de contrôle veille au respect de la législation relative à la protection des données individuelles notamment le dispositif d'utilisation et de sécurisation des données.

❖ **Le Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques (MTDPCE)**

Le MTDPCE à travers le Programme d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion (Projet WURI) en Afrique de l'Ouest, a pour objectif global de fournir à la population du Burkina Faso une preuve d'identité unique reconnue par le Gouvernement qui facilite son accès aux services de base.

Dans le cadre de la mise en œuvre du fichier national des élèves, le MENAPLN bénéficie de l'accompagnement du Projet WURI.

IV. CONSTITUTION DU FICHIER NATIONAL DES ELEVES

La constitution du fichier national des élèves a nécessité la mise en œuvre de plusieurs activités à savoir la collecte des données, la saisie des données, la stabilisation des listes des élèves, l'enrôlement des élèves, la production des cartes d'identité scolaires et la saisie des décisions de fin d'année (DFA).

IV.1. La collecte des données

Les outils de collecte des données ont été conçus au niveau central et transmis par voie hiérarchique au niveau déconcentré pour la reproduction. Les outils du primaire ont été reproduits dans les CEB et ceux du post-primaire et secondaire dans les DPEPS et acheminés par la suite dans les écoles/établissements pour être renseignés. Les outils ainsi renseignés ont été renvoyés dans les CEB ou les DPEPS où un contrôle de qualité des données a été effectué. Ce contrôle qui s'est fait à partir des extraits d'actes de naissance des élèves et apprenants a permis de faire le point des fiches renseignées, de déceler et de corriger les éventuelles incohérences et erreurs commises lors du remplissage de ces fiches.

IV.2. La saisie des données

Les données collectées ont été saisies dans la plateforme FIUE-BF au niveau des CEB et des DPEPS. A cet effet, des opérateurs de saisie ont été mis à contribution dans certaines structures en appui aux points focaux. Leur nombre a été défini sur la base des effectifs des élèves de chaque CEB et DPEPS. Une équipe technique du niveau central a été chargée du suivi afin de corriger les éventuelles erreurs de saisie.

IV.3. La stabilisation des listes des élèves

Pour garantir la fiabilité des données saisies, les listes des élèves extraites de la plateforme ont été transmises aux écoles/établissements pour contrôle et validation. Ces listes ont été renvoyées au niveau CEB/DPEPS pour la prise en compte des éventuels amendements.

La liste des élèves est stabilisée après la prise en compte effective des observations.

IV.4. L'enrôlement des élèves

Sur la base des listes stabilisées des élèves, des agents enrôleurs sont passés dans chaque établissement/école en vue de vérifier l'exactitude des informations sur les élèves, prendre les photos et transférer les données à l'équipe de supervision pour intégration dans la plateforme.

Chaque agent enrôleur était muni d'un ordinateur portable, d'une webcam professionnelle, d'un tissu bleu pour le fond d'écran des photos, d'un manuel de l'agent enrôleur, de la liste des élèves de sa zone, d'un badge et d'une lettre d'accréditation.

IV.5. La production des cartes d'identité scolaires

Suite à l'enrôlement des élèves, les cartes d'identité scolaires ont été produites au niveau central et acheminées dans les structures éducatives suivant la voie hiérarchique. A cet effet, une unité de production a été mise en place au niveau de la DGESS.

Les cartes d'identité scolaires sont produites sur un support PVC (polychlorure de vinyle), en couleurs contenant des informations biographiques et pédagogiques de l'élève.

IV.6. La saisie des décisions de fin d'année (DFA)

Elle intervient en fin d'année scolaire. A cet effet, les listes des élèves par classe sont mises à jour conformément aux décisions de fin d'année. Ces listes sont transmises au niveau CEB/DPEPS pour renseignement dans la plateforme en vue de préparer les formations de classe de l'année scolaire suivante.

V. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LA PHASE PILOTE

La mise en œuvre de la phase pilote a bénéficié de l'accompagnement de plusieurs partenaires en plus de la contrepartie nationale.

Le montant global de 461 717 200 FCFA a été exécuté sur une dotation budgétaire de 1 129 933 695 FCFA soit un taux d'exécution financière de 40,86%. La situation du budget par source de financement est ci-dessous décrite.

V.1. Réalisation des activités sur le budget général

Le tableau ci-dessous présente l'état de réalisation physique et financière des activités sur le budget Etat.

Tableau 1 : Etat de réalisation physique et financière des activités sur le budget Etat

Années	Activités programmées	Montant total du budget (F CFA)	Montant dépensé (approvisionnement-acquisitions) (F CFA)	Taux d'exécution financière (%)	Taux d'exécution physique (%)
2019	Mettre en œuvre un projet d'identification unique des élèves	25 000 000	13 471 200	53,88	50
2022	Mettre en place un système d'identification unique pour les élèves en vue de leur suivi tout au long de leur cursus scolaire et universitaire	700 000 000	71 363 000	10,19	36,36
2023	Mettre en place un système d'identification unique pour les élèves en vue de leur suivi tout au long de leur cursus scolaire et universitaire	30 000 000	29 999 400	99,99	100
	Total	755 000 000	114 833 600	15,21%	62,12

Source : DGESS/MENAPLN

Au titre du budget de l'Etat, sur un montant cumulé des trois (3) années (2019, 2022 et 2023) de 755 000 000 F CFA, la somme de 114 833 600 F CFA a été exécutée soit un taux de 15,21%. Ce taux s'explique d'une part par les différents réaménagements budgétaires opérés et d'autre part par le fait que la procédure de passation de marché pour l'acquisition du matériel en 2022 n'a pas abouti. Pour l'année 2019, le renouvellement de la régie d'avance n'a pu être effectué à cause de l'exécution tardive (décembre 2019) du premier approvisionnement.

En ce qui concerne le taux de réalisation physique, pour les trois années, il est de 62,12%.

Le tableau ci-dessous fait le point de l'exécution des activités prévues sur le budget CAST/FSDEB.

Tableau 2 : Etat de réalisation physique et financière des activités sur le budget CAST/FSDEB

Année	Activités programmées	Montant total du budget (F CFA)	Montant dépensé (déblocage + acquisition) (F CFA)	Taux d'exécution financière (%)	Taux d'exécution physique (%)
2018	Mettre en œuvre un projet de l'identification unique des élèves	10 000 000	8 843 000	88,44	100
2020	Mettre en œuvre un projet de l'identification unique des élèves	15 000 000	14 862 000	99,08	100
2021	Mettre en œuvre le fichier national des élèves, l'inscription en ligne des élèves et la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso	15 000 000	14 980 000	99,87	100
	Total Général	40 000 000	38 685 000	96,71	100

Source : DGESS/MENAPLN

Pour les années 2018, 2020 et 2021, toutes les activités prévues sur le CAST/FSDEB ont été réalisées. Sur un montant prévisionnel de 40 000 000 F CFA, la somme de 38 685 000 F CFA a été effectivement dépensée. Soit un taux d'exécution financière de 96,71%.

V.2. Exécution de la Convention de Mise en Œuvre (CMO) entre le MENAPLN et le Grand-Duché de Luxembourg

La phase pilote de l'initiative FNE a fait l'objet d'une convention de partenariat entre le MENAPLN et la Coopération luxembourgeoise à travers son agence d'exécution « LuxDev ». Signée le 24 avril 2022 pour une durée de huit (8) mois, cette convention confère à la Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles (DGESS) la charge de la mise en œuvre de l'initiative.

Cette phase expérimentale a été émaillée de difficultés de plusieurs ordres. Ce sont notamment :

- le chevauchement de la période de collecte des données et celle de l'enrôlement des élèves avec les vacances scolaires ;
- le retard accusé dans la finalisation de la plateforme FIUE-BF ;
- la perturbation des activités due aux changements institutionnels ;
- l'indisponibilité du consultant chargé d'effectuer la formation de l'équipe technique sur le logiciel de gestion de parc et helpdesk 2022.

Ces difficultés ont induit un retard dans la mise en œuvre du processus, ce qui a nécessité la signature d'un avenant afin de poursuivre les activités en 2023.

A la date du 31 décembre 2023, concernant l'Appui à la mise en œuvre de la phase pilote du projet «fichier national des élèves», l'état de réalisation physique et financière des activités prévues par la convention (CMO) se présente conformément au tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Etat de réalisation physique et financière (LUX DEV 2022- 2023)

N°	Activités	Total mise disposition (F CFA)	Montant dépensé (F CFA)	Taux d'exécution financière (%)	Taux d'exécution physique (%)
1	Acquisition du matériel	159 819 000	159 819 000	100	100
2	Atelier de formation de l'équipe projet sur les généralités sur la gestion des projets, le logiciel de gestion des projets et POSTGRE SQL et PYTHON	14 773 650	14 373 790	97,29	100
3	Atelier d'élaboration d'un guide de gestion au profit des chefs d'établissements et de l'atelier de formation de l'équipe projet sur le langage PHP	16 048 930	15 126 395	94,25	100
4	Atelier de formation de l'équipe projet sur l'architecture de la plateforme et sur les modules spécifiques à l'identification unique et de l'atelier de formation de	11 112 930	7 385 000	66,45	100

	l'équipe projet sur le logiciel de gestion de parc informatique et helpdesk				
5	Formation de l'équipe projet sur le logiciel de gestion de parc informatique et helpdesk et de formation des sites distants sur le cadre organisationnel du projet, l'utilisation de la plateforme, l'utilisation des imprimantes, scanners et LCAD et la maintenance de premier niveau	24 021 865	21 781 065	90,67	100
6	Saisie des données et supervision de la saisie des données	17 106 450	17 043 850	99,63	100
7	Saisie des décisions de fin d'année	2 434 000	2 425 000	99,63	100
8	Actualisation des formations de classe pour l'année scolaire 2023-2024	9 927 300	9 927 300	100,00	100
9	Recrutement des agents enrôleurs	2 327 000	2 327 000	100,00	100
10	Formation des agents enrôleurs à l'utilisation du kit d'enrôlement	10 185 320	8 455 000	83,01	100
11	Opération d'enrôlement des élèves	15 322 200	15 156 700	98,92	100
12	Supervision de l'enrôlement par les acteurs du niveau déconcentré	4 729 500	4 729 000	99,99	100
13	Coordination de l'enrôlement des élèves	5 586 400	3 326 100	59,54	100
14	Supervision de l'enrôlement des élèves par l'équipe technique	9 262 840	7 898 400	85,27	100
15	Production des cartes d'identité scolaire	3 542 000	3 542 000	100,00	100
16	Elaboration du rapport bilan de la phase pilote	5 000 000	5 000 000	100	100
17	Rencontre bilan	5 001 310	0	0	0
18	Communication	6 850 000	0	0	0
19	Hébergement sur 2 serveurs	2 000 000	0	0	0
		325 050 695	298 315 600	91,78%	84,21%

Source : DGESS/MENAPLN

Les taux de réalisation physique et financière des activités prévues par la convention (CMO) sont respectivement de 84,21% et 91,78%. On peut noter une satisfaction globale des taux de réalisation, parce que les activités majeures ont été réalisées à 100%. Cependant, trois activités n'ont pas encore pu être menées. Il s'agit de : (i) la tenue de la rencontre bilan, (ii) l'hébergement sur 2 serveurs de la plateforme et (iii) la communication.

En ce qui concerne la tenue de la rencontre bilan, elle est programmée pour se tenir en fin février 2024. S'agissant de l'hébergement sur 2 serveurs de la plateforme, l'activité n'a pu être menée du fait que le marché a été déclaré infructueux. En effet, l'enveloppe de deux millions (2 000 000) francs CFA a été jugée insuffisante par les fournisseurs.

Quant à la communication, les éléments de maturités ont été transmis au partenaire et le marché est en cours. Il faut noter que la communication a été au cœur de toutes les étapes de la mise en œuvre de la phase pilote à travers une communication en cascade des acteurs.

V.3. Accompagnement du projet WURI

La phase pilote a bénéficié de l'accompagnement du Programme d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion (WURI) en Afrique de l'Ouest. Cet accompagnement a permis l'élaboration du manuel de procédures de l'enrôlement des élèves (guide de l'agent enrôleur) pour un montant de 9 883 000 FCFA et de disposer d'un document de référence pour la formation des acteurs impliqués dans l'enrôlement des élèves.

VI. LES ACQUIS

La mise en œuvre de la phase pilote a permis d'atteindre des résultats, notamment en matière de pilotage, d'adhésion des acteurs, de renforcement des capacités des acteurs au niveau déconcentré, de mise en place d'une plateforme dénommée « Fichier d'identification unique des élèves du Burkina Faso (FIUE-

BF) », de constitution du fichier des élèves, d'enrôlement des élèves et de production des cartes d'identité scolaires.

VI.1. Du pilotage

La mise en œuvre du fichier national des élèves a nécessité l'élaboration de plusieurs référentiels qui sont :

- la feuille de route pour la mise en place du système d'identification unique des élèves ;
- l'arrêté portant mise en place du comité de pilotage et du comité technique du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires ;
- le mécanisme de l'enquête pilote : Gestion de l'enrôlement et édition des cartes assurées par le partenariat public privé et le traité d'amitié et de coopération (TAC) Burkina Faso - Côte d'Ivoire ;
- le mécanisme de l'enquête pilote : Gestion de l'enrôlement et édition des cartes assurées par l'Etat et les partenaires techniques et financiers ;
- la Convention BKF-025.21 2735- Appui à la mise en œuvre phase pilote du fichier national des élèves ;
- le document cadre du projet de mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso ;
- le document opérationnel de base pour le démarrage de la phase pilote de mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso ;
- la stratégie de mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso ;
- le guide d'utilisation de la plateforme ;
- le guide de l'agent enrôleur.

VI.2. De l'adhésion des acteurs

Le processus de la mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso a bénéficié de l'implication de plusieurs acteurs à divers niveaux.

VI.2.1. Au niveau institutionnel

Les plus hautes autorités du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales ont manifesté un vif intérêt pour la mise en place du fichier national des élèves. Cela s'est traduit par le lancement technique de la phase pilote le 14 juillet 2022 d'une part, et d'autre part par leur implication personnelle pour faciliter le contact, le dialogue et la collaboration avec les ministères partenaires et les pairs au niveau international dans le cadre du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) Burkina Faso - Côte d'Ivoire. C'est dans cet élan que le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP), le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur (MAECRBE), le Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) et le Ministère de la Transition digitale des Postes et des Communications électroniques (MTDPCE) sont devenus actifs dans la mise en œuvre de cette phase pilote.

VI.2.2. Au niveau des partenaires techniques et financiers

La mise en œuvre de la phase pilote a été également possible grâce à l'adhésion de certains partenaires qui se sont montrés disponibles pour la soutenir avec les moyens financiers et aussi de l'expertise technique. C'est le cas de la Coopération luxembourgeoise, de l'Office National d'Identification, du Programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest et du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE).

VI.2.3. Au niveau opérationnel

Au niveau central, le comité national de pilotage et le comité technique ont assuré la coordination du processus à toutes les étapes.

Au niveau déconcentré, les DREPS et les DREPPNF ont été chargées de la supervision. Quant aux DPEPS et aux CEB, elles ont été chargées de la collecte des données, de la constitution des fiches de formations de classe (FFC), de la saisie des décisions de fin d'année (DFA) et de l'enrôlement des élèves. Le rôle déterminant des directeurs d'écoles et des chefs d'établissements a permis l'atteinte des objectifs de l'initiative.

En outre, la mise en œuvre de cette phase a bénéficié de l'accompagnement des autorités administratives des régions pilotes.

Par ailleurs, l'enthousiasme des bénéficiaires directs que sont les élèves mérite d'être mentionné comme signe de leur totale adhésion.

Tous ces acteurs ont exprimé de grandes attentes sur les résultats de ce processus.

VI.3. Du renforcement des capacités des acteurs

Le renforcement des capacités des acteurs a porté sur deux volets à savoir la dotation en équipements et consommables et la formation des acteurs.

VI.3.1. La dotation des structures en équipements et consommables

Afin de mener à bien l'opération, il a été mis à la disposition des structures centrales et déconcentrées concernées le matériel suivant acquis exclusivement sur financement de la coopération luxembourgeoise :

- 70 micro-ordinateurs portables ;
- 06 scanners à plat ;
- 29 Imprimantes LaserJet multifonctions ;
- 83 cartouches d'encre laser ;
- 58 clés de connexion à internet (4G) ;
- 58 webcams professionnelles ;
- 58 plaques solaires de 60 watts ;
- 58 batteries sèches ;
- 29 convertisseurs de 300 watts ;
- 58 fils de connexion munis de dispositifs ;
- 58 sacs pour kits ;
- 02 imprimantes Evolis Primacy pour impression de cartes PVC ;
- 60 000 cartes PVC vierges ;
- 44 rubans d'encre pour imprimantes de cartes PVC ;
- 8 cartons de rames de papier.

VI.3.2. La formation des acteurs

Divers modules de formations ont été dispensés et ont concerné les acteurs suivants :

- l'équipe projet sur les thématiques: les généralités sur la gestion des projets, le logiciel de gestion des projets, POSTGRESQL et le langage PYTHON et PHP, l'architecture de la plateforme et les modules spécifiques à l'identification unique, le module de maintenance LCAD, le logiciel de gestion de parc informatique et helpdesk ;
- 72 acteurs (niveau central, DR, DP, CCEB, Points focaux) sur le dispositif de mise en œuvre de la phase pilote et le rôle des différents acteurs ;
- 25 points focaux à la maintenance de 1^{er} niveau et à l'utilisation des outils de suivi de projet et de gestion du parc informatique ;
- 72 acteurs (niveau central, DR, DP, CCEB, Points focaux) à l'utilisation de la plateforme web « Fichier d'identification unique des Élèves du Burkina Faso » (FIUE-BF) et à l'utilisation du logiciel d'assistance à distance ;

- 25 points focaux à l'utilisation des imprimantes, au scannage des extraits d'acte de naissance et des diplômes des élèves afin de constituer les fiches de formation de classe et au renseignement des décisions de fin d'année dans la plateforme.
- 103 acteurs sur l'utilisation du Kit d'enrôlement.

VI.4. De la plateforme « Fichier d'identification unique des élèves du Burkina Faso (FIUE-BF) »

Pour la mise en œuvre du FNE, une plateforme dénommée « Fichier d'identification unique des élèves du Burkina Faso (FIUE-BF) a été développée grâce au concours de la Coopération luxembourgeoise. Elle permet d'enregistrer les données des élèves et dispose des fonctionnalités suivantes :

- la génération automatique d'un numéro matricule pour chaque élève ;

Le numéro matricule est composé de 10 chiffres prenant en compte l'année de création sur 2 chiffres, une clé d'authentification et un numéro séquentiel sur 7 chiffres. Exemple : 23A0000001

- la constitution des formations de classe (groupes pédagogiques) ;
- l'intégration des décisions de fin d'années ;
- les transferts d'élèves ;
- le téléchargement du cursus élèves et du certificat de scolarité ;
- les reporting (listes des élèves, élèves sans extraits d'acte de naissance, élèves déplacés internes, ...).

En outre, il existe la possibilité de générer des états pour des besoins spécifiques.

La phase pilote de la mise en œuvre du Fichier national des Elèves (FNE) a permis aux acteurs du métier et à ceux de la technique de s'imprégner de la plateforme FIUE-BF. Les acquis se déclinent en trois grands points.

VI.4.1. Au niveau des acteurs métier (utilisateurs)

Les acteurs de la DGEES et les points focaux des provinces pilotes ont eu accès à la plateforme et ont effectué des actions qui leur ont permis de toucher du doigt les fonctionnalités offertes par celle-ci. Aussi, les manipulations ont permis de relever des besoins indispensables à l'efficacité et au bon fonctionnement de la plateforme.

VI.4.2. Au niveau des techniciens (développeurs)

Au-delà du transfert de compétences effectué à leur profit, la prise en compte des besoins relevés par les utilisateurs a permis aux développeurs de prendre en main de façon plus efficace l'architecture interne de la plateforme. Ainsi, avec cette expérience ils sont plus aptes à apporter des évolutions à celle-ci.

VI.4.3. Au niveau de la plateforme

La phase pilote a permis d'apporter des améliorations sur la plateforme afin de l'adapter aux réalités du terrain. Ces améliorations ont consisté en l'ajout de nouvelles fonctionnalités et en la correction de certains dysfonctionnements.

En outre, une application complémentaire de prise de vue (FNE-PHOTO) a été développée par les techniciens pour l'enrôlement des élèves en mode déconnecté (sans avoir recours à la connexion internet).

VI.5. De la constitution du fichier des élèves

Au titre de l'année scolaire 2022-2023, les données de 202 808 élèves soit 155 747 au primaire et 47 061 au post-primaire et secondaire ont été enregistrées dans la plateforme. Pour ce qui concerne l'année scolaire 2023-2024 les données sont en cours de stabilisation.

La situation des effectifs par commune selon le sexe et le niveau est faite dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 4 : Effectifs des élèves du primaire de la province du Boulgou enregistrés au titre de l'année scolaire 2022-2023

COMMUNE	Sexe	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
BAGRE	M	756	703	459	443	365	327	3053
	F	665	582	440	397	359	355	2798
BANE	M	352	322	342	274	282	231	1803
	F	345	322	308	273	274	257	1779
BEGUEDO	M	507	526	406	414	281	251	2385
	F	468	485	390	396	285	280	2304
BISSIGA	M	312	326	386	266	242	238	1770
	F	271	343	314	255	239	249	1671
BITTOU	M	1025	996	786	754	591	536	4688
	F	815	784	754	630	520	466	3969
BOUSSOUMA	M	662	779	595	563	415	393	3407
	F	662	752	628	516	474	489	3521
GARANGO	M	2101	1622	1812	1362	1379	1123	9399
	F	1964	1465	1689	1377	1467	1389	9351
KOMTOEGA	M	571	390	395	308	320	290	2274
	F	472	326	405	322	345	268	2138
NIAOGHO	M	487	468	417	359	293	211	2235
	F	416	427	383	317	285	272	2100
TENKODOGO	M	3454	3096	2950	2498	2342	2057	16397
	F	3311	2833	2806	2537	2432	2544	16463
ZABRE	M	2351	2111	1951	1534	1431	1116	10494
	F	2245	1943	1824	1427	1573	1339	10351
ZOAGA	M	262	199	155	117	113	141	987
	F	224	139	144	135	105	111	858
ZONSE	M	672	459	479	308	332	258	2508
	F	608	463	476	304	287	276	2414
TOTAL PROVINCE	M	13512	11997	11133	9200	8386	7172	61400
	F	12466	10864	10561	8886	8645	8295	59717

Source : FIUE-BF, décembre 2023

Tableau 5 : Effectifs des élèves du primaire de la province du Kourwéogo enregistrés au titre de l'année scolaire 2022-2023

COMMUNE	Sexe	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
BOUSSE	M	1247	1147	1080	1020	858	641	5993
	F	1016	1035	1041	913	883	886	5774
LAYE	M	278	354	326	295	302	284	1839
	F	274	308	269	281	260	335	1727
NIOU	M	624	724	497	670	415	543	3473
	F	515	621	478	670	467	595	3346
SOURGOUBILA	M	767	956	814	748	596	591	4472
	F	747	768	661	751	561	649	4137
TOEGHIN	M	362	382	367	319	264	232	1926
	F	364	352	333	343	257	294	1943
TOTAL PROVINCE	M	3278	3563	3084	3052	2435	2291	17703
	F	2916	3084	2782	2958	2428	2759	16927

Source : FIUE-BF, décembre 2023

Au titre de l'année scolaire 2022-2023, il a été enregistré dans la plateforme au primaire, 121 117 élèves soit 61 400 garçons et 59 717 filles de la province du Boulgou et 34 634 soit 17 703 garçons et 16 927 filles de la province du Kourwéogo.

Les tableaux ci-dessous font le récapitulatif par provinces et communes pilotes des effectifs du post-primaire et secondaire.

Tableau 6 : Effectifs des élèves du post primaire et secondaire du Boulgou enregistrés au titre de l'année scolaire 2022-2023

COMMUNE	Sexe	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde A	2nde C	1ère A	1ère C	1ère D	Tle A	Tle C	Tle D	Total
BAGRE	M	278	177	132	118	13	60	19	0	21	12	0	20	850
	F	304	211	164	136	34	38	25	0	21	13	0	9	955
BANE	M	24	23	13	24	5	22	0	0	0	12	0	24	147
	F	27	24	16	31	5	14	0	0	0	9	0	13	139
BEGUEDO	M	189	105	62	74	21	33	7	0	16	17	0	45	569
	F	239	150	87	135	37	26	29	0	17	34	0	58	812
BISSIGA	M	67	59	54	73	0	0	0	0	0	0	0	0	253
	F	48	67	79	71	0	0	0	0	0	0	0	0	265
BITTOU	M	190	120	131	148	13	36	8	0	50	18	0	60	774
	F	213	143	170	184	23	43	19	0	44	46	0	39	924
BOUSSOUMA	M	292	185	99	107	12	41	6	0	25	24	0	45	836
	F	350	275	179	230	23	49	4	0	27	43	0	41	1221
GARANGO	M	706	450	381	324	44	114	60	0	53	30	0	81	2243
	F	843	693	710	523	131	125	79	0	44	65	0	98	3311
KOMTOEGA	M	143	89	59	40	3	0	0	0	6	5	0	18	363
	F	157	138	113	66	9	0	3	0	8	7	0	21	522
NIAOGO	M	108	111	65	57	16	26	3	0	14	14	0	19	433
	F	143	140	100	138	24	27	3	0	28	15	0	18	636
TENKODOGO	M	1147	796	739	853	166	254	111	29	152	136	15	303	4701
	F	1417	1249	1137	1254	305	307	194	5	207	283	9	306	6673
ZABRE	M	403	335	265	293	50	64	22	0	56	37	0	114	1639
	F	465	458	420	390	79	92	57	0	55	77	0	98	2191
ZOAGA	M	84	39	37	23	3	0	0	0	0	4	0	0	190
	F	81	67	35	34	6	0	0	0	0	6	0	0	229
ZONSE	M	190	100	60	54	0	27	0	0	12	0	0	25	468
	F	197	126	90	73	0	17	0	0	11	0	0	9	523
TOTAL PROVINCE	M	3821	2589	2097	2188	346	677	236	29	405	309	15	754	13466
	F	4484	3741	3300	3265	676	738	413	5	462	598	9	710	18401

Source : FUIE-BF, décembre 2023

Tableau 7 : Effectifs des élèves du post primaire et secondaire du Kourwéogo enregistrés au titre de l'année scolaire 2022-2023

COMMUNE	Sexe	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde A	2nde C	1ère A	1ère C	1ère D	Tle A	Tle C	Tle D	Total
BOUSSE	M	591	388	265	302	60	127	43	4	82	117	6	204	2189
	F	808	631	434	514	131	108	84	0	104	145	0	140	3099
LAYE	M	190	102	108	97	23	41	14	0	16	12	0	63	666
	F	250	179	190	112	37	46	16	0	13	25	0	47	915
NIOU	M	261	180	121	107	19	23	12	0	16	18	0	18	775
	F	371	342	240	160	40	27	17	0	19	18	0	7	1241
SOURGOUBILA	M	625	354	262	323	38	63	44	0	39	55	0	47	1850
	F	698	465	381	335	71	43	51	0	33	58	0	26	2161
TOEGHIN	M	178	78	44	58	12	33	21	0	13	8	0	14	459
	F	171	149	105	77	28	26	13	0	11	8	0	9	597
TOTAL PROVINCE	M	1845	1102	800	887	152	287	134	4	166	210	6	346	5939
	F	2298	1766	1350	1198	307	250	181	0	180	254	0	229	8013

Source : FIUE-BF décembre 2023

Tableau 8 : Effectifs des élèves de l'EFTP du Boulgou et du Kourwéogo enregistrés au titre de l'année scolaire 2022-2023

PROVINCE	COMMUNE	SEXÉ	AP	AFP1	AFP2	AFP3	BEP1	BEP2	Bac Pro1	Bac Pro2	Total	
BOULGOU	NIAOGHO	M	26	37	16	0	0	0	0	0	79	
		F	11	22	5	0	0	0	0	0	38	
	TENKODOGO	M	106	68	36	21	175	159	111	54	730	
		F	23	16	7	2	58	37	27	13	183	
TOTAL BOULGOU		M	132	105	52	21	175	159	111	54	809	
		F	34	38	12	2	58	37	27	13	221	
KOURWEOGO	BOUSSE	M	27	27	27	27	0	0	0	0	108	
		F	26	26	26	26	0	0	0	0	104	
TOTAL KOURWEOGO		M	27	27	27	27	0	0	0	0	108	
		F	26	26	26	26	0	0	0	0	104	
TOTAL GENERAL		M	159	132	79	48	175	159	111	54	917	
		F	60	64	38	28	58	37	27	13	325	
		T	219	196	117	76	233	196	138	67	1242	

Source : FIUE-BF décembre 2023

Au niveau du post-primaire et secondaire en 2022-2023, on dénombre 32 897 élèves soit 14 275 garçons et 18 622 filles enregistrés dans la plateforme pour le compte de la province du Boulgou. Dans la province du Kourwéogo, il a été enregistré 14 164 élèves soit 6 047 garçons et 8 117 filles.

VI.6. De l'enrôlement des élèves

Pour la phase pilote, l'opération d'enrôlement a concerné uniquement les élèves des classes d'examen des écoles /établissements publics et privés des provinces du Boulgou et du Kourwéogo. Il s'est agi :

- pour le primaire, des élèves des classes de CM2 et de 5^e année bilingue ;
- pour l'enseignement secondaire général (ESG), des élèves des classes de 3^e et de Terminale (Tle) ;
- pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), des élèves des classes de AFP3, BEP 2 et BAC Pro 2.

Au cours de cette phase, 55 agents enrôleurs ont été recrutés. Ce nombre a été défini en fonction des effectifs des élèves des classes d'examen enregistrés dans la plateforme FIUE-BF. Dans la province du Boulgou 26 agents enrôleurs ont été retenus pour le primaire et 11 pour le post-primaire et secondaire. Au Kourwéogo, ce sont 8 agents enrôleurs pour le primaire et 10 pour le post-primaire et secondaire.

De façon globale, l'opération dans les deux provinces pilotes a permis d'enrôler 18 699 élèves (99,6%) du primaire et 10 610 élèves (98,2%) du post-primaire et secondaire.

VI.7. De la production des cartes d'identité scolaires

Au total 5 463 cartes d'identité scolaires (CIS) ont été produites à la date du 31 décembre 2023 pour des élèves de la classe de CM2 et ceux de la classe de 3^e.

Pour la province du Boulgou, ce sont 3 073 CIS qui ont été produites soit 2 476 au primaire et 597 au post-primaire et secondaire.

En ce qui concerne la province du Kourwéogo, 2 390 CIS ont été produites soit 1 718 au primaire et 672 au post-primaire et secondaire.

VII. DIFFICULTES ET SUGGESTIONS

Les difficultés relevées et les propositions de solution devraient permettre d'améliorer le processus dans son ensemble.

VII.1. Au niveau de la solution technique

Les difficultés ont été d'une part, d'ordre matériel, notamment l'indisponibilité par moment de la plateforme compte tenu des changements de serveur d'hébergement et d'autre part, sur le plan fonctionnel de la plateforme FIUE-BF, la difficulté fut l'obligation d'un import individuel des photos des élèves après l'enrôlement. Toute chose qui a complexifié et prolongé le délai de production des cartes d'identité scolaires.

Pour y faire face, il faut stabiliser l'hébergement de la plateforme sur le territoire national et développer une fonctionnalité d'import en masse des photos.

De façon plus générale, il faut adopter une approche itérative de mise à jour applicative de la plateforme en étroite collaboration avec les utilisateurs. Cela permettra d'assurer son évolution de manière continue tout en prenant en compte les besoins relevés par ces derniers.

VII.2. Au niveau de la collecte des données

Les difficultés rencontrées au niveau de la collecte des données sont essentiellement :

- l'absence d'extrait d'actes de naissance pour un grand nombre d'élèves ;
- les exigences de certains directeurs d'école et chefs d'établissement en termes de prises en charge ou de formation préalable avant de renseigner les outils de collecte ;
- l'accès difficile à certaines zones pour cause d'insécurité ;
- la faible maîtrise de l'outil informatique par certains chefs d'établissements et directeurs d'écoles ;
- le mauvais renseignement de certaines fiches de formation de classe ;
- la fusion /scission de certaines CEB.

Pour remédier à ces difficultés les mesures suivantes pourraient être envisagées :

- la signature d'une convention avec la DGMEC/MATDS afin de faciliter la délivrance des extraits d'actes de naissance aux élèves ;
- l'organisation d'une journée d'immersion des chefs d'établissements et directeurs d'écoles sur le fichier national des élèves ;
- sensibiliser les directeurs d'école, les chefs d'établissement et les enseignants au bon renseignement des outils de collectes de données ;
- l'amélioration de la communication avec la communauté éducative ;
- le renforcement des capacités des chefs d'établissements et des directeurs d'écoles.

VII.3. Au niveau de l'enrôlement des élèves

Au cours de l'enrôlement des élèves, des difficultés sont apparues dont les principales sont les suivantes :

- des informations erronées ou manquantes sur les listes ;
- des élèves absents sur les listes mais présents en classe ;
- des photos prises dont les noms d'élèves ne sont pas mentionnés dans le fichier ajout ;
- l'incompatibilité de certains ordinateurs avec l'application FNE ;
- les mauvaises prises de vue ;
- la prise de vue avec le voile.

En termes de suggestions, il s'agira de :

- mettre à jour les registres des élèves conformément à la réglementation par les chefs d'établissement et ce, au plus tard en fin de premier trimestre de l'année scolaire en cours ;
- renforcer les capacités des agents enrôleurs ;
- permettre la prise directe de la photo à travers la plateforme ;

Au regard des difficultés ci-dessus évoquées, l'équipe de supervision technique a pu apporter des solutions à travers des échanges à distance et des rencontres avec les points focaux et les agents enrôleurs. Ainsi, ils ont été mieux outillés sur les techniques de prise de vue, l'élaboration des listes pour l'enrôlement et le renseignement des fichiers complémentaires d'élèves manquants. Ils ont été interpellés sur les erreurs constatées et les mauvaises prises de vue ont été reprises.

VII.4. Au niveau du pilotage

Dans la conduite des opérations de la phase pilote, il est apparu certaines difficultés auxquelles il faut remédier pour plus d'efficacité dans la suite du processus. Ainsi, on peut relever :

- l'absence de certains établissements/écoles dans la plateforme due aux nouvelles ouvertures d'établissements/écoles ;
- l'absence de moyens logistiques pour la mise en œuvre de certaines activités du projet ;
- les difficultés liées à la communication et à la connexion internet pour les opérations sur la plateforme.

Au regard de ces difficultés, nous préconisons les actions suivantes pour y remédier :

- mettre à jour la plateforme pour y prendre en compte les structures éducatives manquantes ;
- mettre à la disposition des acteurs des moyens logistiques nécessaires ;
- prévoir une solution à la communication et à la connexion internet pour les opérations sur la plateforme.

VII.5. Au niveau de la production des cartes d'identité scolaires (CIS)

Le processus de production des CIS n'a pas connu de difficultés particulières. Cependant, les multiples réajustements qui ont été opérés pour stabiliser la plateforme ont entraîné une amélioration du format de la CIS (passant d'un format recto à un format recto-verso). Toute chose qui a impacté sur le besoin en consommables. Toutefois, le processus de production des CIS est toujours en cours.

VIII. PERSPECTIVES POUR LA GENERALISATION

Dans l'optique d'une généralisation progressive de la mise en œuvre du fichier national des élèves sur l'ensemble du territoire conformément à la stratégie définie, l'extension débutera à partir de l'année scolaire 2024-2025 par les autres provinces des deux régions pilotes que sont le Centre-Est (Kourittenga et Koulpelogo) et le Plateau Central (Ganzourgou et Oubritenga). Cela se traduira par la mise en œuvre des principales activités suivantes :

- l'organisation de rencontres de présentation des résultats de la mise en œuvre de la phase pilote ;
- la formation/recyclage des acteurs ;
- l'acquisition de matériel au profit des structures concernées ;
- la mise à jour de la plateforme FIUE-BF.

Par ailleurs, la réussite du processus de généralisation dépendra en grande partie de la collaboration avec divers départements ministériels et structures spécialisées dans les domaines de l'informatique et de l'identification. Ainsi, il est envisagé la poursuite ou la mise en place de partenariat avec les structures suivantes :

- **La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL)**

Le partenariat avec la CIL s'avère essentiel pour assurer la conformité et la protection des droits individuels dans la mise en œuvre du fichier national des élèves. Il pourrait inclure des initiatives telles que la garantie de la conformité aux normes de protection des données, la réalisation d'évaluations d'impact sur la vie privée, la sensibilisation et la formation des parties prenantes, la gestion transparente des réclamations relatives à la vie privée, des revues périodiques de conformité et la participation à des initiatives de protection de la vie privée. Le partenariat avec la CIL viserait à instaurer une approche proactive pour préserver les droits individuels, anticiper les changements réglementaires et développer des politiques de protection de la vie privée adaptées au contexte du fichier national des élèves.

- **L'Agence nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)**

La collaboration avec l'ANSSI offrira une opportunité pour renforcer la sécurité du fichier national des élèves. Dans cette optique, elle pourrait être établie pour mener des audits approfondis de sécurité, identifiant ainsi les éventuelles vulnérabilités et permettant la mise en place de mesures de sécurité renforcées. De plus, la participation à des programmes de formation et de sensibilisation dispensés par l'ANSSI garantirait que les équipes impliquées dans le projet soient informées des meilleures pratiques en matière de sécurité informatique.

Un volet important de cette collaboration pourrait inclure des conseils stratégiques de la part d'experts de l'ANSSI, contribuant ainsi à la conception et à la mise en œuvre de mesures de sécurité conformes aux normes les plus élevées. La mise en place d'un mécanisme de veille technologique conjointe permettrait de rester à jour sur les dernières menaces et les évolutions en matière de cyber sécurité. Parallèlement, la collaboration avec l'ANSSI dans l'élaboration d'un plan de réponse aux incidents constituerait une préparation essentielle en cas de cyberattaque.

Pour consolider la sécurité, la collaboration pourrait également viser l'obtention de certifications de sécurité spécifiques, démontrant ainsi la conformité du fichier national des élèves aux normes élevées de l'ANSSI. Enfin, la participation active à des initiatives et des groupes de travail sur la cybersécurité organisés par l'ANSSI favoriserait l'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres acteurs du domaine. En somme, cette collaboration stratégique avec l'ANSSI représente une démarche intégrale pour assurer la sécurité robuste et continue du fichier national des élèves.

- **L'Agence nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC)**

La coopération avec l'ANPTIC serait essentielle pour catalyser le développement technologique du fichier national des élèves. Elle permettrait l'accès aux infrastructures avancées gérées par l'Agence, facilitant ainsi le déploiement efficace du projet. Des programmes conjoints de formation et le renforcement des

compétences permettraient d'assurer une adaptation continue aux dernières avancées technologiques. La coopération dans la promotion de l'innovation, la garantie de la connectivité et de l'accès à Internet, ainsi que la participation à des événements et initiatives conjoints, contribueraient à optimiser l'impact du fichier national des élèves. En somme, cette coopération vise à capitaliser l'expertise de l'Agence pour renforcer les aspects technologiques du projet, positionnant ainsi le fichier national des élèves comme un levier clé dans la modernisation du système éducatif.

- **La Direction générale de la Transformation digitale (DGTD)**

L'expertise de la DGTD représente une opportunité majeure pour aligner le fichier national des élèves sur les objectifs nationaux de transformation digitale. Le partenariat avec cette direction pourrait garantir l'harmonisation du projet avec les priorités nationales. La participation conjointe à des projets pilotes pourrait offrir l'occasion d'explorer des approches novatrices, tandis que l'échange de ressources et d'expertise pourrait assurer un partage de connaissances. L'accès aux infrastructures digitales de la DGTD fournira une base solide, tandis que l'alignement sur les standards nationaux et la formation continue garantiraient la conformité et la mise à jour constante des compétences. En participant ensemble à des événements et forums, ce partenariat faciliterait un échange d'idées, positionnant ainsi le fichier national des élèves comme un dispositif clé dans le paysage de la transformation digitale, contribuant activement aux objectifs stratégiques du pays.

- **La Direction générale de la Modernisation de l'Etat civil (DGMEC)**

Le partenariat envisagé avec la DGMEC offre une opportunité à l'amélioration de l'identification des élèves. Il pourrait se matérialiser par la délivrance d'actes d'état civil au profit des élèves dépourvus de ce précieux document ou dans l'incapacité d'en fournir un. Il s'agit, en substance, d'établir une organisation méticuleuse de campagnes visant la gratuité de la délivrance d'actes de naissance pour les élèves qui n'ont jamais eu l'occasion d'en bénéficier. Pour le cas des élèves ayant égaré leur acte de naissance, ce partenariat serait une opportunité stratégique pour les assister dans la récupération de ces documents essentiels. La convergence de ces actions permettrait ainsi de pallier les lacunes actuelles en matière d'identification des élèves, contribuant à renforcer la cohérence et la fiabilité des dossiers scolaires.

- **Le Projet WURI**

L'objectif principal du projet WURI au Burkina Faso est d'offrir à 85% de la population burkinabè un identifiant unique reconnu par le gouvernement et qui facilite son accès aux services sociaux d'ici à 2026. Dans le cadre de la mise en œuvre du fichier national des élèves, il est envisagé un accompagnement à la fois technique et financier et une mutualisation des ressources. Cet accompagnement permettrait une interopérabilité des bases de données de WURI et FIUE-BF.

- **Le Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE)**

Le FNE a pour objectif l'amélioration de la gouvernance du système éducatif à travers la mise à disposition de statistiques fiables, ce qui induirait une meilleure planification de l'éducation. Le partenariat avec le PAAQE permettra de renforcer les capacités financières de l'initiative pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

CONCLUSION

La mise en œuvre du FNE qui procède d'une réforme stratégique entreprise en 2018, a tenu ses promesses. La phase pilote de la mise en œuvre du FNE a permis de tester en situation réelle les différentes étapes du dispositif. Toute chose qui permettra d'envisager sereinement la mise à l'échelle. Le présent rapport qui expose les résultats de la phase pilote permet à toutes les parties prenantes d'apprécier les capacités réelles du MENAPLN à mener à bien le processus. Il met en exergue non seulement les forces et les opportunités mais aussi les goulots d'étranglement.

En ce qui concerne les forces et les opportunités, il convient de noter la maîtrise technique globale du processus, l'enthousiasme et la franche adhésion des acteurs de même que l'accompagnement salutaire des partenaires techniques et financiers.

S'agissant des goulots d'étranglement, notons que la mise en œuvre de FNE intervient dans un contexte socio-politique marqué par la crise sécuritaire et son corolaire de déplacement de populations ainsi que les changements institutionnels intervenus dans notre pays. Dans la perspective d'une généralisation réussie, il faudra donc travailler à rendre disponibles et actuelles les sources documentaires nécessaires à l'enrôlement et à renforcer les moyens de supervision.

Du reste, le renforcement des différents partenariats demeure essentiel pour la suite du processus.